

Appel à projets 2026 Tënk • Mediapart

Quelle aide pour les lauréats ?

Mediapart, quotidien d'information générale, indépendant et participatif et Tënk, coopérative du cinéma documentaire sont partenaires depuis le tout premier jour de Tënk, en 2016.

Toujours engagés pour la création documentaire, Tënk et Mediapart s'associent pour une huitième année pour **soutenir 4 projets de films documentaires** autour d'enjeux politiques, sociaux, écologique contemporains.

Le films sélectionnés par le jury bénéficieront d'un préachat de droits de diffusion de Tënk et Mediapart comprenant :

- Un apport en numéraire de 3 000€
- Un apport en industrie déterminé en fonction de la durée et des besoins du film (à hauteur de 13 000€)
 - jusqu'à 9 semaines de mise à disposition d'une salle de montage
 - jusqu'à 5 jours de mise à disposition d'une salle d'étalonnage
 - jusqu'à 12 jours de mise à disposition d'une salle de montage son

En cas de sélection, le détail de cet apport fera l'objet d'une discussion et d'une validation entre Tënk et la production.

Ces salles de postproduction se situent à Lussas, en Ardèche. L'hébergement et le transport restent à la charge de la production.

Les films soutenus seront diffusés sur Mediapart (accessible à l'ensemble des abonné·es de Mediapart) et sur Tënk.

Si votre projet n'est pas retenu lors de cette commission, n'hésitez pas à nous contacter pour louer et profiter de ces mêmes espaces, dont notre auditorium de mixage, à tarifs coopératifs et adaptés aux productions des films.

Les critères d'attribution

Pour être admis, le projet doit :

- être de forme documentaire, affirmant et développant un point de vue spécifique d'auteur·rice et proposant une forme de représentation singulière, **autour d'enjeux politiques, sociaux et écologiques contemporains**.
- être accompagné par une association de production ou une société de production.
- se trouver entre la fin de la phase de développement et le début de la postproduction.
- être terminé avant **décembre 2028**.
- ne pas avoir reçu l'engagement d'une chaîne nationale.

Chaque société de production ne peut déposer qu'un seul projet par session.

La commission veillera tout particulièrement à **respecter la parité** entre les cinéastes soutenus.

Où et quand déposer mon projet ?

Les inscriptions se font en ligne via le **formulaire dédié**, à retrouver dans l'article de blog de l'appel à projet.

Rassemblez tous les éléments demandés avant de déposer votre candidature.

→ **Ouverture des inscriptions : 29 juillet 2026**

→ **Clôture des inscriptions : 16 septembre 2026 (inclus)**

→ **Résultats : à partir du 25 novembre 2026**

Comment obtient-on les résultats ?

- Accusé de réception automatique immédiatement après l'inscription en ligne.
- Si le projet est retenu, vous recevrez un appel.
- Si le projet n'est pas retenu, vous recevrez un mail avec les principaux retours de la commission.
- Tous les résultats seront publiés sur le off de Tënk (off-tenk.com).



Règlement complet disponible sur le site
www.leblogdetenk.fr
Contact et informations : preachat@tenk.fr
ou 04.75.94.5710

Responsable de diffusion et de production :
Line Peyron
Chargé de post-production : Clément Pesenti

Engagements

La production s'engage à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel les logos de Tënk et Mediapart.

Tënk s'engage à diffuser le film terminé au sein de son offre S-VOD et de l'incorporer dans son catalogue VOD de manière non exclusive.

La production cédera les droits suivants :

a. Une première diffusion S-VOD et TVOD sur la plateforme Tënk de 4 mois, et une seconde de 12 mois, dans le respect des lois françaises et notamment de la chronologie des médias pour les films cinématographiques ;

b. Une diffusion de la version française (originale ou sous-titrée en français) de 4 mois réservée aux abonnés sur le site de La Société Editrice de MEDIAPART et 1 diffusion de la version française (originale ou sous-titrée en français) dans les 12 mois suivant la 1ère diffusion, sans contrainte d'exclusivité.

c. 10 projections non commerciales organisées par Tënk (L'auteur du projet primé, et/ou le producteur, s'engagent à venir présenter leur projet lors d'une des projections collectives) ; les frais de déplacements et hébergements restant à la charge du producteur.

L'inscription et la participation à l'appel à projets est gratuite mais implique l'**acceptation sans réserve des termes du présent règlement.**

Grille tarifaire de l'apport en industrie

Tous les apports sont sans technicien • ne.

- Mise à disposition d'une salle de montage : 210€ / jour
- Mise à disposition d'une salle d'étalonnage : 600€ / jour
- Mise à disposition d'une salle de montage son : 460€ / jour
- Accompagnement de la part de Tënk : 280 € / jour
(1 jour/semaine d'accompagnement post-production effectuée à Lussas, dans une limite de 5 jours)



Règlement complet disponible sur le site
www.leblogdetenk.fr
Contact et informations : preachat@tenk.fr
ou 04.75.94.5710

Responsable de diffusion et de production :
Line Peyron
Chargé de post-production : Clément Pesenti

Quels sont les éléments à préparer pour déposer mon projet ?

1) LE PROJET

- Titre du film.
- Réalisateur•rices.
- Résumé court.
- Durée envisagée de l'œuvre.
- Période de tournage envisagée.

Si tournage terminé, merci de le mentionner également.

- Période de postproduction envisagée.
- Date de PAD envisagée.
- Coût total du projet.

- Lien de visionnage + code d'accès - *non obligatoire*

(uniquement si le tournage a débuté : choix de rushes, teaser, ours, etc... Tout ce qui peut alimenter votre candidature)

2) SOCIÉTÉ DE PRODUCTION PORTEUSE DU PROJET

- Nom de la société de production / association de production.
- Personne référente de production
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail
- Coproduction(s) envisagée(s) ou établie(s)
- Partenaires(s) financier(s) engagé(s) et Diffuseur(s) - Distributeur•rice(s) déjà engagé(s)

3) DOCUMENTS ANNEXES

À déposer sous forme de fichiers PDF :

- Le dossier artistique (résumé ; note d'intention ; note de production ; traitement ; éventuellement un séquencier court). Afin d'assurer une bonne analyse des dossiers, nous vous encourageons à ne pas dépasser 35 pages de dossier artistique hors photos ;
- Le plan de financement et le budget prévisionnel détaillés précisant les financements déjà acquis ;
- Lien pour tout autre élément audio ou filmé permettant une meilleure appréhension du projet ;
- Les CV du ou des auteur•rices et le(s) catalogue(s) de la (des) structure(s) de production ;
- Un contrat d'option ou de cession de droits liant le réalisateur•rice et la société de production déposant la demande.